

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FETES

Cette salle ne sera utilisée que pour les réunions, vins d'honneur, buffets froids
La capacité maximale de la salle est de 50 personnes

1 – CLES

Il vous a été remis un trousseau de clés comprenant 2 clés pour l'ouverture principale et 1 clé pour l'issue de secours.

A votre départ, fermer toutes les portes et fenêtres de la salle des fêtes.

2 – RANGEMENT DU MATERIEL

Les tables sont à empiler sur le chariot.

Avant tout rangement, les tables et chaises devront être nettoyées.

La première table doit être posée la face sur le chariot, les pieds étant dessus, et les suivantes de la même manière.

Les chaises doivent être rangées tout autour de la salle.

3 – ECLAIRAGE et CHAUFFAGE

Le boîtier d'éclairage général est situé dans le local à matériel. Ne jamais couper au compteur qui est commun avec la bibliothèque

A votre départ, les lumières devront être éteintes.

Le chauffage devra être également éteint à partir des éléments de chauffe situés aux quatre coins de la salle.

4 – ENTRETIEN DE LA SALLE

Il est demandé aux utilisateurs de :

- Balayer la salle (des balais mis à disposition dans le local à matériel) et laver le sol à la serpillère (et non pas à grande eau),
- Laisser l'évier en parfait état de propreté (produits non fournis),
- Veiller à la propreté des toilettes,
- Trier et déposer les ordures dans les containers correspondants.

5 – NUISANCES SONORES

Les responsables de la manifestation devront veiller à respecter la tranquillité du voisinage et éviter tout débordement. **Les portes et fenêtres devront rester closes passé 1 heure du matin afin de préserver le voisinage des nuisances sonores.**

6- IL EST INTERDIT :

- D'utiliser du matériel de cuisson -électrique ou gaz – (réchaud, four, micro ondes).

- Ces prescriptions devront être respectées lors de chaque utilisation.
- Les clés devront être remises au secrétariat de mairie.
- La municipalité décline toute responsabilité en cas de vol à l'intérieur et à l'extérieur de la salle.
- La municipalité ne répond pas des accidents qui pourraient intervenir lors de la décoration de la salle (échelle, tabouret ...).
- Vous êtes prié de signaler toutes détériorations afin de pouvoir entreprendre la maintenance éventuelle.